

Rapides de Mont de Marsan 2024

Règlement Intérieur

Préambule

Le texte français constitue la version officielle de ce règlement intérieur et de ses annexes.
Dans ces Règles, les termes “joueur” et “il” doivent s’entendre tant au masculin qu’au féminin.

Dans ces règles les termes :

FFE signifie Fédération Française des Echecs

FIDE signifie Fédération Internationale Des Echecs

Article 1 Organisation	2
Article 2 Règles	2
Article 3 Tournoi	2
Article 4 Participants	3
Article 5 Prix	3
Article 6 Divers	3

Rapides de Mont de Marsan 2024

Article 1 Organisation

L'Echiquier Montois organise le **Dimanche 16 Juin 2024**

les Rapides de Mont de Marsan 2024

Salle du Petit Bonheur, 243 chemin de l'évasion, à 40000 Mont de Marsan

L'arbitrage est assuré par M. Bernard DUBERTRAND A. F. O. 1.

Article 2 Règles

Les règles du jeu sont celles adoptés par le 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai, (Inde).
Ces règles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

2.1 Annexes aux règles de la FIDE

Annexe A : "Le jeu rapide"

La règle A5 de l'annexe A « Parties en Cadence Rapide » s'appliquera à la compétition.

2.2 Moyens de Communication

Il est interdit à un joueur d'avoir un moyen de communication dans la salle de jeux.

Les téléphones portables ne devront émettre aucun son ni lumière.

L'infraction à cette règle est sanctionnée par la perte de la partie.

2.3 Délai de Forfait

Le délai de forfait est de 10 minutes

Article 3 Tournoi

3.1 Homologation

Les tournois sont homologués par la Fédération Française des Echecs :

- **63029** pour le **19^{ème} Rapide de Mont de Marsan**

Et par la Ligue Nouvelle Aquitaine des Echecs :

- **63603** pour le **9^{ème} Rapide Jeune de Mont de Marsan**

Le **19^{ème} Rapide de Mont de Marsan** comptera pour le classement Rapide FIDE de juillet 2024

et le **9^{ème} Rapide Jeune de Mont de Marsan** pour le classement Rapide de la FFE de septembre 2024.

3.2 Appariements

Les appariements se font au système suisse intégral en 9 rondes.

Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant pointé et réglé leurs droits d'inscription auprès de l'organisateur avant 9h45.

Les appariements sont effectués à partir du logiciel Papi 3.3.7.

Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence.

Le classement utilisé pour les appariements sera par ordre de priorité pour chaque joueur le classement ELO Rapide FIDE, à défaut le classement ELO FIDE, car la FIDE utilise ce classement comme estimation dans le calcul des non-classés Rapide, à défaut le classement ou l'estimation ELO Rapide FFE.

Rapides de Mont de Marsan 2024

3.3 Cadence de jeu

Les parties se joueront en **12 minutes + 5 secondes** par coup, pour toute la partie, pour chaque joueur.

3.4 Horaires

Pointage dimanche 16 juin 2024 jusqu'à 9h45

Ronde 1 dimanche 16 juin 2024 à 10h00

Ronde 2 dimanche 16 juin 2024 à 10h30

Ronde 3 dimanche 16 juin 2024 à 11h00

Ronde 4 dimanche 16 juin 2024 à 11h30

Pause

Ronde 5 dimanche 16 juin 2024 à 14h00

Ronde 6 dimanche 16 juin 2024 à 14h30

Ronde 7 dimanche 16 juin 2024 à 15h00

Ronde 8 dimanche 16 juin 2024 à 15h30

Ronde 9 dimanche 16 juin 2024 à 16h00

Remise des prix dimanche 16 juin 2024 à 17h15

3.5 Classement et départage

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème : gain 1 point, nulle ½ point, perte 0 point.

En cas d'égalité les joueurs seront départagés en appliquant successivement les systèmes suivants :

Buchholz tronqué, Buchholz, Performance.

Article 4 Participants

4.1. Inscriptions

Les droits d'inscription sont de **15 € pour les adultes** et **8 € pour les jeunes**.

4.2 Comportement des joueurs

Les joueurs s'engagent à conserver, sur les lieux du tournoi et durant toute la période du tournoi, une tenue correcte.

Ils s'engagent à respecter l'arbitre, les organisateurs et les autres joueurs.

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans l'espace de jeu (salle de tournoi et salle d'analyse).

Les analyses sont interdites dans la salle du tournoi.

Les joueurs acceptent d'être pris en photo à tout moment de la partie.

Sortir de l'aire de jeu est soumis à autorisation de l'arbitre.

4.4. Respect du règlement

Les joueurs s'engagent à respecter ce règlement.

Rapides de Mont de Marsan 2024

Article 5 Prix

5.1. Attribution des prix

Les prix sont intégralement remis à la place. Sauf mention contraire, les prix ne sont pas cumulables.
Les joueurs toucheront toujours le prix le plus intéressant.
Les prix ne seront remis qu'aux seuls joueurs présents à la cérémonie de clôture.

5.2. Liste des prix

La liste des prix officielle sera affichée avant la ronde 5.

Article 6 Divers

6.1 Photographies

Les photographies ne sont autorisées qu'avec des appareils silencieux et sans flash lumineux.

6.2 Responsabilité

L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable à l'égard des participants, de vols ou dégradations dans la salle, à l'accueil et à ses abords immédiats dont les parkings.

L'organisateur
Echiquier Montois

l'arbitre
DUBERTRAND Bernard

